

Andrée BORILLO
Université Toulouse-le Mirail

Structures de corrélation hypothétique et situations de dialogue

En prenant l'exemple d'un type de relation syntactico-sémantique bien connue, à savoir la corrélation hypothétique en français, je voudrais montrer comment une situation de dialogue, qui, par elle-même, donne lieu à un genre de discours assez bien établi car fondé sur un certain nombre d'éléments qui lui sont propres – tels que facteurs prosodiques induits par la production orale, adresse en direct des intervenants (locuteur et allocataire), recours à des actes de langage interactifs, etc., – comment donc une situation de dialogue est à même de favoriser certains modes d'expression qui se prêtent tout particulièrement aux conditions liées à son énonciation et à sa mise en fonctionnement.

Tout d'abord, je mettrai rapidement en contraste deux types de situation, la situation de la production écrite de textes caractérisés comme narratifs, argumentatifs, expositifs, etc. et la situation de communication orale dans laquelle agissent et interagissent au minimum deux interlocuteurs, qui, assurément, peut prendre des formes variées telles que conversation, discussion, débat, etc. mais qui se caractérisent toutes par l'importance qu'y prennent les productions langagières de type interactionnel.

Pour indiquer très brièvement ce qu'est une structure de corrélation hypothétique en français, et pour prendre comme base une configuration assez neutre, propre à tout type de situation, je m'en tiendrai à une forme d'énoncé que l'on peut considérer comme le schéma le plus courant et le plus prototypique, à savoir une structure à deux termes, dont le premier (P), traditionnellement appelé « protase », est une proposition où s'exprime une hypothèse p qui trouve dans le deuxième terme (Q), l'« apodose », l'expression d'une conséquence q censée découler de son éventuelle réalisation ou non-réalisation. Du point de vue syntaxique, l'ordre séquentiel qui marque le lien logique entre protase et apodose est respecté, réservant au premier le statut de proposition subordonnée introduite par une conjonction, *si*, *si jamais*, *à supposer que*¹, et au deuxième celui de proposition principale:

¹ D'autres conjonctions – jusqu'à une trentaine semble-t-il – sont également possibles comme *au cas où*, *en admettant que*, *des fois que*, et avec un sens un peu différent, *même si*, *sauf si*, *quand bien même*, etc. mais je m'en tiendrai ici au seul *si*, qui est à la fois le plus courant et le plus représentatif.

(1) Si vous allez au musée de M., vous y verrez un portrait de femme vêtue à l'orientale² ...

(2) Si la chose était à refaire, je ne la recommencerais pas.

Dans ces exemples, P est une subordonnée conditionnelle, l'hypothèse *p* y est exprimée sous forme d'une proposition dont le verbe est soit au présent ou au futur, soit à un temps du passé, sachant que le plus-que-parfait traduit le plus souvent un sens contrefactuel³ :

(3) Si je le lui avais demandé, elle m'aurait dit la vérité.

Sur le plan énonciatif, cette forme de construction [*si* P, Q] est d'un emploi tout à fait neutre. On la rencontre aussi bien dans des discours spontanés produits à l'oral, même dans un style assez relâché, que dans des textes écrits relevant d'un style bien contrôlé, y compris des textes littéraires. Il n'est pour s'en convaincre que de parcourir, même rapidement, de grands ensembles de données relevant de l'un et l'autre type, en l'occurrence Google et Frantext; on verra que les exemples de structures subordonnées en *si*⁴ sont pratiquement aussi nombreux dans l'un que dans l'autre.

Si les structures [*si* P, Q] ne semblent pas marquées pour ce qui est du type de discours dans lequel elles apparaissent, il n'en est pas de même lorsque la forme de construction s'éloigne, même légèrement, de ce modèle de base. Il suffit par exemple que certains des éléments qui composent l'énoncé subissent quelques modifications pour qu'on ait le sentiment que celui-ci appartient à un discours plus différencié.

I. Passage au modèle parataxique [P, Q]

La modification la plus importante concerne le modèle lui-même [*si* P, Q]. Tout en conservant l'ordre séquentiel des deux phrases P et Q, le lien logique de corrélation qui les unit peut prendre la forme d'une relation parataxique⁵. Au lieu d'être matérialisé par une relation de subordination

² Pour ce qui est de l'écrit, les exemples que je présente tout au long de l'étude proviennent de textes du corpus FRANTEXT. Pour les dialogues oraux, les exemples viennent, en partie d'attestations figurant sur Internet (Google), en partie de passages dialogués relevés dans FRANTEXT – ce qui, je l'admets, est un choix un peu biaisé car ces énoncés sont à considérer comme de l'oral « recréé » par l'auteur et non comme de l'oral véritablement authentique.

³ Dans ce cas, « *si p* » présuppose « *il n'a pas été le cas que p* » (On pourrait substituer *même si* à *si* : *Même si je le lui avais demandé,...*).

⁴ Pour aller vite, j'appellerai les structures hypothétiques [*si* P, Q] « structures subordonnées en *si* ».

⁵ On utilise également les termes de « propositions conjointes », de « subordination énonciative », de « phrase segmentée », de « subordination implicite », etc.

qui lie la protase à l'apodose, ce lien est sous-tendu par une relation qui leur donne l'apparence d'une certaine autonomie. La conjonction de subordination *si* (ou l'un de ses équivalents) disparaît, remplacée par d'autres indicateurs qui, à leur façon, témoignent de la dépendance qui existe entre les deux corrélatés sans que celle-ci soit marquée par un lien aussi explicite. Certains de ces indicateurs sont indiqués ci-dessous :

1. Emploi du conditionnel dans P et Q, combiné avec 1) rupture prosodique à l'oral 2) marque de ponctuation à l'écrit :

(4) Je serais libre, je vous accompagnerais.

(5) On m'aurait donné cent francs, je ne l'aurais pas fait.

À l'oral, ce type de construction d'ordre parataxique se caractérise par des propriétés prosodiques tout à fait caractéristiques. Pour le dire en termes très approximatifs, la courbe mélodique qui sous-tend l'énoncé, peut se décrire comme une courbe montante sur la première phrase, P, se prolongeant par une courbe descendante sur la deuxième, Q, avec, entre les deux, une pause relativement appuyée qui donne cet effet de suspension que l'on attend normalement entre une hypothèse et sa conclusion (cf. Bally 1965 : 62). À l'écrit, la seule notation qui est donnée de ce schéma prosodique suspensif et continuatif⁶ passe par l'introduction de la virgule entre les deux propositions – comme le représente la transcription écrite de (4) et (5) ci-dessus.

En ce qui concerne son emploi en discours, cette forme de construction parataxique que je qualifierai de « modèle de base »⁷ semble être assez peu marquée. Elle est sans doute moins répandue que la structure hypotaxique en *si*, mais comme elle, elle apparaît aussi naturellement à l'oral dans des dialogues, conversations, discussions, etc. qu'à l'écrit dans des textes narratifs, expositifs, argumentatifs, etc.

2. Présence et effet de facteurs secondaires dans la construction parataxique

Dans ce schéma de base de la construction corrélatrice parataxique, certains facteurs peuvent jouer, qui, par leur nature, donnent à l'énoncé des traits qui ont tendance à le cantonner à l'écrit, ou au contraire des

⁶ En effet, non seulement la courbe est suspensive en finale du premier terme mais elle se prolonge ainsi sur le deuxième.

⁷ Ce terme ici pour désigner cette construction dont le trait essentiel par rapport à la corrélation de type hypotaxique est l'absence de subordination et son remplacement par l'emploi du conditionnel et un schéma prosodique bien spécifique.

traits qui se prêtent tout naturellement à une utilisation en situation de discours interactif.

2.1 La structure corrélatrice parataxique renvoyée du côté de l'écrit.

Parmi les facteurs qui ont tendance à caractériser les énoncés comme appartenant à de textes non dialogaux de registre écrit, je retiendrai surtout 1)l'inversion verbe-clitique, 2)l'emploi du subjonctif et 3)l'emploi du conditionnel passé.

- **Inversion verbe-sujet clitique.** Dans cette construction parataxique [P, Q], la marque de dépendance peut être renforcée par une inversion de l'ordre sujet-verbe dans le premier terme. D'une manière générale, dans une construction de phrase, l'inversion du verbe et de son sujet clitique apparaît souvent comme un indice de non-assertion. C'est le cas, par exemple pour la construction des phrases interrogatives, (*avez-vous faim ?*), pour celle des phrases de modalité épistémique (*sans doute a-t-il été retardé*), etc. Cette inversion dans la protase est donc tout à fait appropriée ici comme marque structurale de l'hypothèse *p* contenue dans P, car appliquer l'inversion sujet-verbe, c'est d'une certaine manière marquer sur le plan syntaxique l'absence d'autonomie qui caractérise la phrase sur le plan logique:

(6) Veut-il organiser l'instruction sur un plan uniforme dans toute l'étendue du pays, la commune est tenue de créer les écoles.

Assez souvent, à la charnière, est inséré un *que*, en introduction du deuxième terme Q (cf. §II. 1. infra) :

(7) Voudrait-on exciter les esprits, qu'on ne s'y prendrait pas autrement

Quelles que soient les circonstances qui président à l'inversion verbe-sujet clitique, celle-ci a de plus en plus tendance à être considérée comme une pratique relevant de l'écrit. C'est d'abord vrai pour ce qui est de l'interrogation totale (interrogation *oui-non*), pour laquelle l'inversion semble avoir tendance à régresser à l'oral; et sans doute aussi pour ce qui est de l'inversion liée à certains éléments temporels ou modaux placés en tête de phrase, comme à *peine*, *sans doute*, *peut-être*, etc. Un énoncé comme (8) paraît tout à fait acceptable aujourd'hui :

(8) À peine il reconnaît son voleur, il l'allume sans sommation!

Cette tendance se vérifie également pour ce qui est de la construction corrélatrice parataxique. Si on relève un énoncé comportant l'inversion verbe-clitique en P, c'est le plus souvent dans un discours de registre écrit. C'est par exemple la différence que l'on pourrait faire entre l'énoncé (6) ci-dessus, relevé dans un texte de Tocqueville, et l'énoncé (8) présent dans des propos échangés à l'oral :

(9) On te parle, tu ne réponds même pas.

S'il arrive tout de même que l'inversion soit pratiquée à l'oral, la nature non-assertive de la phrase paraît se manifester par un schéma prosodique dont la courbe suspensive est très appuyée, au point qu'elle se voit transposée à l'écrit non pas par une virgule mais par une ponctuation interrogative⁸, comme dans l'exemple ci-dessous relevé dans mon corpus (cf. note ²) :

(10) Me trahit-on ? je l'oublie; me fait-on du mal ? je le pardonne.

Il convient de préciser que le fait de l'inversion verbe-sujet clitique n'introduit pas vraiment de différence pour ce qui est du sens exprimé par l'énoncé. On a simplement l'impression que l'inversion donne un tour plus recherché, plus soigné à la phrase. On peut sur ce point comparer (11) et (11') qui paraissent tous deux acceptables :

(11) Veut-on les retenir, ils glissent entre vos mains.

(11') On veut les retenir, ils glissent entre vos mains.

- **Mode subjonctif.** On peut citer une autre construction corrélatrice parataxique, pour sa part déjà assez peu répandue à l'écrit et pour ainsi dire absente des productions de discours oral, c'est celle où la protase P est représentée par une phrase au subjonctif présent introduite par *que*, dans laquelle le verbe est nécessairement intransitif⁹ et le deuxième terme Q est nécessairement une phrase assertive au présent ou au futur. Dans ce cas, le verbe dans P peut être éventuellement soumis à l'inversion¹⁰, s'il a pour sujet un SN :

(12) Que survienne un solliciteur, ils s'enfuiront en abandonnant tout.

Cet énoncé corrélatif hypothétique, qui relève d'un style assez soutenu, peut éventuellement s'adjoindre le marqueur *et* qui matérialise de façon plus prononcée l'articulation entre les deux phrases :

(13) Que survienne un coup dur et ils sont complètement paniqués.

Il est à l'évidence assez rare de rencontrer de telles formes dans un dialogue oral. Pour ma part, je n'en ai pas trouvé d'exemples.

- **Conditionnel passé.** On peut citer un autre facteur qui fait pencher de façon encore plus nette vers un registre écrit lorsqu'il y a

⁸ Mais une distinction est à faire entre formes corrélatives et interrogatives, voir Béguelin & Corminboeuf, 2005.

⁹ Ce sont en fait des verbes de changement et plus précisément des verbes d'apparition, disparition, déplacement, ex. *survenir*, *apparaître*, *naître*, *disparaître*, *mourir*, *passer*, etc.

¹⁰ L'inversion n'est pas obligatoire; j'ai trouvé un exemple tel que « *Que le maître survienne, ils rentreront dans le silence de leur trou* ».

inversion verbe-sujet clitique dans la protase, c'est l'usage dans P du conditionnel passé pour le verbe. On constate déjà que ce conditionnel est peu présent à l'oral lorsqu'il est de forme « *aurait* + p.passé », mais c'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de la forme plus rare – et plus archaïque – de « *eût* + p.passé »¹¹. Ce conditionnel comporte nécessairement l'inversion du sujet clitique, que celui-ci soit seul ou en redoublement d'un sujet nominal :

(14) Le rieur eût-il insisté, on l'envoyait dans la cale à coups de pieds aux fesses.

(15) Lui eût-il demandé de venir, elle serait accourue.

Il est presque impensable qu'une telle construction, qui combine à la fois un conditionnel largement tombé en désuétude et l'inversion du sujet clitique, puisse figurer dans des énoncés oraux appartenant à des dialogues, alors qu'elle est déjà considérée comme recherchée dans des textes de registre écrit.

Toutes ces structures dans lesquelles se combinent l'inversion du verbe et du sujet, l'emploi du conditionnel (en particulier du conditionnel passé), le recours à une tournure subjonctive, sont des constructions de forme parataxique déjà un peu plus sophistiquées que celles du modèle de base présenté au §I ci-dessus, même si elles ont en commun le mode d'articulation de la corrélation, qui se matérialise par la présence de la virgule à l'écrit, et à l'oral, par un schéma prosodique tout à fait spécifique (une courbe ascendante culminant en fin du premier terme P, se prolongeant par une pause suspensive relativement appuyée, puis par une courbe descendante jusqu'à la fin du deuxième terme Q).

2.2 La structure corrélatrice parataxique comme énoncé se prêtant au discours oral de type interactif

Si les quelques types d'énoncés de nature parataxique que je viens d'évoquer possèdent des propriétés qui se prêtent assez mal aux conditions qui sous-tendent le fonctionnement discursif du dialogue oral, il y en a d'autres au contraire qui ont toutes les raisons d'y figurer car ils possèdent des propriétés qui répondent tout à fait aux conditions énonciatives qui sous-tendent ce type de discours. En particulier,

- ces énoncés mettent en œuvre tout à la fois la référence à la personne du locuteur (*je*) et l'adresse directe à l'allocutaire (*tu, vous*),

¹¹ Certains l'appellent « conditionnel passé, 2ème forme », d'autres « plus-que-parfait du subjonctif ».

- ils servent de vecteurs à de nombreux actes de langage, en particulier à des actes de type prescriptif¹² (c'est-à-dire conseil, prescription, injonction, mise en garde, etc.) qui sont formulés de manière explicite à travers des verbes performatifs (*je conseille, j'exige, je préviens*, etc.) ou qui prennent des formes indirectes ou implicites relevant du mode impératif, interrogatif ou déclaratif,
- ils font un emploi massif d'éléments modalisateurs, que ceux-ci soient de nature épistémique témoignant d'une prise en charge assumée par l'énonciateur ou de nature déontique, sollicitant l'implication de l'allocutaire,
- ils sont sous-tendus par des schémas prosodiques propres à la corrélation hypothétique, qui s'avèrent indispensables pour lever l'ambiguïté et assurer leur compréhension.

II. Quelques constructions parataxiques de type [P, Q], caractéristiques de situations de dialogue oral

Il est tout à fait courant dans une situation de dialogue d'avancer implicitement une hypothèse *p* en donnant à la phrase P qui la renferme, soit la présentation d'un énoncé de forme déclarative, au présent ou au futur, soit la présentation d'un énoncé de forme impérative, positive ou négative ou d'un énoncé de forme interrogative, etc.

Dans ce cas, l'hypothèse *si p* contenue dans P n'est pas véritablement formulée, elle doit être inférée à partir du sens de la phrase et par là-même, conduit à faire interpréter Q comme l'expression de la conséquence *q* qui s'ensuivrait si *p* se réalisait (ou ne se réalisait pas, selon le cas). Comme je l'ai indiqué précédemment, cette valeur d'hypothèse donnée à P est sous-tendue par la même courbe intonative bien particulière – courbe suspensive continuative – qui constitue l'articulation conforme à ce que l'on attend d'une structure corrélatrice hypothétique :

(16) Tu fais un geste, tu es mort.

Tu fais un geste, (si tu fais un geste) tu es mort.

(17) N'insiste pas, je pourrais me fâcher.

N'insiste pas, (si tu insistes) je vais me fâcher .

(18) Tu ne me crois pas ? tu n'as qu'à demander à ta mère.

Tu ne me crois pas? (si tu ne me crois pas) tu n'as qu'à demander à ta mère.

¹² J'utiliserai ici le terme « prescriptif » ou encore « injonctif », « exercitif » qui semblent à peu près équivalents.

Sous certaines conditions, un marqueur peut être placé à la charnière entre protase et apodose pour matérialiser la corrélation entre l'hypothèse p inférée à partir de P et sa conséquence q qui est explicitement donnée en Q.

- L'une de ces charnières peut être que. On a pu noter sa présence dans un exemple donné plus haut (7), en accompagnement de l'inversion verbe-sujet clitique¹³ :

(7) Voudrait-on exciter les esprits, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

- L'articulation peut être également matérialisée par le marqueur et. On pourrait, par exemple, l'ajouter dans l'énoncé (16) ci-dessus :

(16') Tu fais un geste et tu es mort.

Et de fait, on le trouve couramment avec cette fonction dans de nombreux énoncés qui figurent dans des transcriptions de dialogues oraux:

(19) Tu fais encore une remarque déplacée, et tu vas finir l'heure en permanence.

(20) Fais-le, et tu verras ce qu'il t'en coûte.

- Enfin, ce peut être le marqueur ou – ou certaines de ses variantes *sinon*, *sans ça*, *sans quoi*, *autrement*, etc. – qui sert lui aussi de charnière corrélatrice, mais pour matérialiser l'éventualité hypothétique correspondant à la valeur inverse de la proposition p contenue dans P. Là aussi, le premier terme P exprime une force illocutoire d'ordre prescriptif (injonction, conseil, souhait, etc.) véhiculée selon le cas par un verbe performatif, par un auxiliaire modal ou par un impératif :

(22) Ouvre ou j'enfonçe la porte.

Ouvre, (ou=>si tu n'ouvres pas)¹⁴ j'enfonçe la porte.

(23) Il faut que tu m'aides, sinon tout ira mal.

Il faut que tu m'aides (sinon=>si tu ne m'aides pas) tout ira mal .

(24) Tu feras bien d'obéir, sans ça je te ficheraï une fessée.

Tu feras bien d'obéir (sans ça=>si tu n'obéis pas) je te ficheraï une fessée.

On peut considérer que ces trois types de structure parataxique de corrélation hypothétique qui se révèlent d'un usage assez courant, sont particulièrement représentatives d'une situation de discours dialogal.

¹³ Pour aller vite, j'ai choisi de ne pas faire mention de ce marqueur **que** qui apparaît là dans un énoncé pris dans un texte appartenant au registre écrit.

¹⁴ Cette notation est utilisée ici dans le sens : *ou* est à comprendre comme « *si tu n'ouvres pas* ».

1. Les structures conditionnelles de type [p, que q]

À l'oral, les énoncés parataxiques comportant en P une phrase conditionnelle (cf § I.1 ci-dessus) sont souvent caractérisés par la présence entre les deux termes P et Q d'un *que* qui n'a rien d'un marqueur de subordination. Élément d'appui à la césure entre les deux phrases, son rôle est d'explicitier, sans doute mieux que la pause ou que la virgule, la complémentarité entre hypothèse et conséquence sur laquelle se fonde la relation de corrélation hypothétique. À l'oral, il renforce la pause qui articule les deux versants, montant et descendant, de la courbe mélodique, tandis qu'à l'écrit, il se substitue avantageusement à la virgule pour figurer à la fois la pause et le lien corrélatif. Déjà à l'écrit, on constate que *que* s'emploie sans restriction avec le conditionnel, qu'il soit simple ou composé, qu'il soit ou non accompagné de l'inversion verbe-sujet clitique. Par exemple, dans des formes assez élaborées de discours écrit, on peut trouver des structures corrélatives comportant *que*, avec de surcroît l'inversion verbe-sujet clitique qui semble le plus souvent pratiquée dans ce cas. À l'exemple (7) présenté ci-dessus, qui contient un conditionnel simple, on pourrait ajouter un exemple de conditionnel passé :

(25) Il n'avait pas son adresse. L'aurait-il connue, qu'il n'eût osé lui écrire.

Il est à noter que la présence de *que* est compatible avec les deux interprétations, conséquentielle (*si P*) et contrefactuelle (*même si P*) que peut prendre la phrase suivant le contexte. Ainsi, en (25) ci-dessus, le conditionnel passé ne peut que donner un sens contrefactuel à la première phrase (*même s'il l'avait connue*), tandis qu'avec le conditionnel simple il est possible d'avoir une interprétation conséquentielle (*si P*) ou contrefactuelle (*même si P*) :

(26) Etablirait-on sa culpabilité, que je n'y croirais pas.

Mais d'une manière plus générale, la charnière *que* peut facilement apparaître dans des énoncés où l'hypothèse est uniquement exprimée par le conditionnel, sans accompagnement de l'inversion du sujet clitique, et où précisément sa présence renforce le schéma prosodique qui pourrait être mal perçu si la pause suspensive n'était pas assez appuyée :

(27) On me dirait qu'il y a des lynx que je ne serais pas étonné.

En réalité, l'emploi du marqueur *que* dépasse largement les bornes du discours écrit. Il sert très spontanément de charnière dans la corrélation parataxique telle qu'elle est pratiquée dans le discours dialogal, où on la trouve en abondance (avec ou sans virgule) si on en juge d'après les relevés que l'on peut faire sur Internet :

(28) Tu me paierais que je refuserais d'y aller.

(29) Je saurais quelque chose, que je ne te le dirais pas.

2. Les structures corrélatives de type [P, *et* Q] :

Dans une structure du type [P, *et* Q], la première phrase se présente sous des formes diverses comme un acte de langage exprimant directement ou indirectement l'incitation à agir ou à ne pas agir dans le futur (injonction ou au contraire mise en garde), alors qu'en réalité *et*, placé en introduction de la deuxième phrase Q, est là pour induire l'inférence de l'hypothèse, positive ou négative, que P est censée véhiculer.

2.1 P est à la forme impérative

Pour prendre quelques uns des exemples relevés :

(30) Répète ça et je te fais sauter les dents.

(31) Brûle un feu rouge et tu verras ce qu'il t'en coûte.

Dans ces exemples, il est clair que la phrase P ne peut pas être vraiment interprétée comme une injonction, étant donné que la conséquence qui est censée en découler en Q, se comprend comme l'évocation d'une situation non souhaitable et même fâcheuse pour celui à qui cet énoncé s'adresse. Il ne faut donc pas prendre ici l'impératif comme un impératif d'injonction mais plutôt comme un « impératif conditionnel » (cf Bolinger 1977) qui suppose une analyse en deux temps : une situation étant prescrite en P, l'énonciateur demande de l'envisager comme une hypothèse et de considérer la conséquence q exprimée en Q qui s'ensuivrait si cette hypothèse se réalisait. C'est en quelque sorte *et*, placé à la charnière des deux phrases, qui matérialise cette hypothèse à inférer, "*si p*". On peut par exemple donner à (31) la paraphrase (31')

(31') Brûle un feu rouge, si tu brûles un feu rouge, tu verras ce qu'il t'en coûte.

Une manière d'exprimer plus explicitement cette double énonciation est d'employer à la place ou en accompagnement de *et*, l'expression anaphorique *dans ce cas*. Sans être son exacte paraphrase, (32) a un sens très proche de (31) :

(32) Brûle un feu rouge (**et**) **dans ce cas**, tu verras ce qu'il t'en coûte.

Il n'est pas obligatoire que la conséquence *q* qui figure dans le deuxième terme soit d'ordre négatif, i.e. non souhaitable; elle peut aussi représenter une éventualité favorable (opportune, souhaitable) pour l'interlocuteur. Cela ne modifie pas la démarche en deux temps, même si dans ce cas, l'impératif pourrait être pris au pied de la lettre, c'est-à-dire comme un acte prescriptif, une incitation, une invitation à agir ou au contraire une mise en garde, une défense. Il n'en reste pas moins que *et* doit être interprété comme *si p* (j'utiliserai la même notation *et=>si p*):

(33) Regarde-moi en face et je te dirai la vérité.

(*et=> si tu me regardes en face*) je te dirai la vérité.

De toute manière, quelle que soit l'interprétation que l'on donne à Q – évocation d'une éventualité favorable ou défavorable – il peut y avoir des énoncés où *et* est absent et où seul entre en ligne le schéma prosodique. On trouve parfois cette configuration sans *et* dans les dialogues véritablement oraux (i.e. non-retranscrits), mais elle se révèle notablement plus rare que celle avec marqueur – sans doute parce qu'à l'oral, sans *et*, le schéma prosodique a besoin d'être fortement amplifié :

(34) Demande-le à genoux, je te le dirai.

2.2 *P est à la forme déclarative, au présent ou au futur*

La phrase P peut prendre la forme d'une déclarative au présent ou au futur, dès lors qu'il s'agit d'un énoncé performatif avec un sujet à la 2^{ème} personne car dans ce cas, la déclarative s'interprète en réalité comme une "assertion performative"¹⁵ (*Tu te tiens tranquille, tu ne bouges pas, tu t'assieds là*) ou évoque une réalisation concernant l'interlocuteur dans le futur, (que celui-ci y ait un rôle d'agent ou pas) :

(35) Tu te tiens tranquille, et tout ira bien.

(36) Tu te laisses faire, et je m'occupe de toi.

Ici, comme pour les énoncés dont le premier terme est à la forme impérative, *et* matérialise l'hypothèse *si p* inférée de P, dont la réalisation éventuelle dans le futur est censée entraîner la conséquence *q* dans Q. Celle-ci peut être positive, favorable pour l'interlocuteur comme en (35) et (36) ci-dessus, mais elle peut être aussi négative, défavorable :

(37) Tu répètes ce que tu viens de dire, et je ne t'adresse plus la parole.

Tout comme avec l'impératif, on peut trouver des énoncés où *et* est absent et laisse la place à la seule prosodie, que le verbe soit agentif ou pas :

(38) Tu m'envoies un mot, je viens tout de suite.

(39) Tu flanches, je suis à tes côtés.

Mais dans ce cas, il est vraisemblable que produit de manière orale, un tel énoncé serait accompagné par une pause et une inflexion suspensive plus marquées, plus prononcées (mais il conviendrait de le vérifier sur pièce).

2.3 *P est un syntagme nominal dans [P, et Q]*

Un syntagme nominal (SN) peut constituer le premier terme de la construction mais pour qu'on puisse l'interpréter comme une phrase impérative ou déclarative, il faut d'une part, qu'il y ait un renvoi implicite

¹⁵ Pour plus de détails, voir Recanati 1981.

à un interlocuteur et d'autre part, que le deuxième terme Q soit à un temps présent ou futur. On peut voir la différence qu'il y a entre (40) et (41):

(40) Un signe de moi, et il accourait.

(41) Un pas de plus, et je lâche les chiens sur vous.

Dans (40), P est un simple hypothétique (à interpréter comme *Si/Quand je faisais un signe*¹⁶, *il accourait*) tandis que dans (41), P correspond à un impératif ou plutôt à un impératif conditionnel (cf. §2.1) et s'interprète comme : *Faites un pas de plus et je lâche les chiens ...*

Au lieu de se rabattre sur une explication à base d'ellipse ou de phénomène de réduction à partir d'une phrase entière, il est préférable, je crois, de se fonder sur le caractère processif du nom-tête dans le syntagme SN et sur son aptitude à fonctionner comme nom prédicatif susceptible de se construire avec un verbe support : *faire un geste, dire un mot, faire un pas*, etc.), même s'il n'a pas besoin de verbe pour fonctionner comme acte de parole de type prescriptif, ex. *Pas un geste ! Juste un mot ! Silence !*

À travers le décrochage énonciatif qu'il faut reconstruire comme pour les phrases impératives ou déclaratives que j'ai présentées ci-dessus, le syntagme nominal peut s'interpréter comme une invitation à agir ou à ne pas agir selon que *q* dans le deuxième terme, apparaît comme une conséquence positive ou négative. Ainsi, (42) est à interpréter comme une menace et (43) comme un encouragement à agir :

(42) Un pas de plus, et je lâche les chiens sur vous.

(et=> si vous faites un pas de plus) je lâche...

(43) Reprends donc tes esprits ; un pas encore, et tu es libre.

(et=> si tu fais encore un pas), tu es libre.

3. La construction [P, ou Q]

Dans ce type de structure qui semble assez proche de la précédente, la première phrase P se présente elle aussi comme un acte de langage prescriptif. Là aussi, le marqueur d'articulation *ou* (ou ses quelques variantes *sinon, autrement, sans ça*¹⁷, etc.) matérialise une hypothèse correspondant à la proposition *p* que renferme P. Mais, cette fois, l'hypothèse est de valeur inverse, c'est-à-dire s'interprète comme « *si non p* » si la proposition dans P est positive, comme « *si p* », si elle est

¹⁶ Ici, l'imparfait s'interprète sur le plan aspectuel comme un imparfait d'habitude, il s'applique de la même manière à P et à Q, ex. "*je faisais un pas, il en faisait deux*".

¹⁷ Variantes que je n'aurai pas la possibilité de présenter dans le cadre de cette courte étude.

négative. La conséquence *q* découlant de l'hypothèse doit être envisagée comme une éventualité appartenant au futur (le verbe dans Q est nécessairement au temps présent ou futur) :

(44) Tais- toi ou je t'en colle une !

(45) Ne bouge pas ou je te démolis comme la Bastille.

3.1 *P est un énoncé performatif*

L'emploi d'un verbe performatif à la 1^{ère} personne du présent ex. *je te demande, je te conseille, je t'interdis, etc.* est théoriquement possible dans la phrase P pour expliciter un acte de parole de type prescriptif, mais dans le dialogue oral, cette forme est peu courante pour exprimer l'incitation à agir ou au contraire à ne pas agir (sans doute parce qu'elle s'avère inutilement pesante) :

(46) Je te demande de m'écouter ou je m'en vais tout de suite.

Alors qu'on trouve plus facilement ces formes performatives explicites placées en incise, ex. *je t'en prie, je t'en conjure, etc.* :

(47) Je t'en prie, arrête, ou je vais devenir folle.

(48) Arrête, je t'en prie, ou je m'en vais.

3.2 *P à la forme impérative*

L'impératif s'emploie de préférence lorsque la proposition sur laquelle se construit l'hypothèse à inférer (affirmative ou négative) correspond à la phrase P tout entière¹⁸ :

(49) Paye ou tu finiras derrière les barreaux.

(ou =>si tu ne payes pas, tu finiras...

(50) Ne bois pas ou tu finiras alcoolique.

(ou =>si tu bois), tu finiras alcoolique.

Si P est une phrase complexe – en ce sens qu'elle contient une complétive ou une proposition infinitive – c'est la phrase principale qui est mise à l'impératif, et qui prend la forme d'un ordre, d'un encouragement à agir dans le futur. Le verbe peut être de forme positive : *tâcher de, essayer de, penser à, s'efforcer de, tenter de, etc.* mais aussi de forme négative : *ne pas oublier de, ne pas manquer de, ne pas négliger, etc.* Ce que le locuteur-énonciateur demande d'envisager comme hypothèse, c'est soit le seul contenu de la phrase complétive ou infinitive (51)-(53), soit le contenu de l'ensemble de la phrase complexe (51)et (54), cette hypothèse

¹⁸ Ou pour le dire autrement, « lorsque P sur laquelle se construit l'hypothèse à inférer *p*, est une phrase simple ».

étant dans les deux cas reprise avec sa valeur inverse par *ou* (*ou* que l'on pourrait paraphraser par *si ce n'est pas cas*) :

- (51) Essaie de me tutoyer tout de suite, ou je me fâche.
(ou=>si tu n'essaies pas de ma tutoyer) je me fâche.
(ou=> si tu ne me tutoies pas tout de suite) je me fâche.
- (52) Tâche de rester tranquille, ou il t'arrivera malheur.
(ou =>si tu ne restes pas tranquille) il t'arrivera malheur.
- (53) N'oublie pas de fermer la fenêtre, ou il fera très froid à notre retour.
(ou=> si tu ne fermes pas la fenêtre) il fera très froid...
- (54) N'oublie pas de me rappeler, ou je ne saurai pas où te joindre.
(ou=> si tu oublies de me rappeler), je ne...

De la même façon, le verbe qui introduit une phrase complétive ou infinitive peut être mis à la forme négative et contribuer à l'expression d'une mise en garde, d'une interdiction, qu'il se construise avec l'infinitif: *ne pas chercher à*, *ne pas tenter de*, *ne pas s'aviser de*, *ne pas essayer de*, *ne pas aller*¹⁹; ou avec une complétive : *ne pas s'attendre à ce que*, *ne compte pas que*, etc. :

- (55) N'essaie pas de te sauver, ou je te fais coucher en prison.

3.3 *P est à la forme déclarative*

Les conditions sont pratiquement les mêmes que pour la configuration [P, et Q]. Sans avoir la forme impérative d'une prescription, P peut, à la forme déclarative et au présent, évoquer une action à réaliser et/ou un état résultatif à atteindre par l'allocutaire dans le futur. Dans P, c'est soit le verbe principal de la phrase, soit un verbe auxiliaire modal qui contribue à faire de la phrase un impératif conditionnel (cf. §2.1 supra). Parmi les auxiliaires modaux les plus courants : *devoir*, *falloir*, *ne pas manquer de*, *ne pas tenter de*, *ne pas tarder à*, *essayer de*, *penser à*, *tâcher de*, etc.

- (56) Tu te tais ou je t'assomme à coups de flingue.
(ou=> si tu ne te tais pas) je t'assomme...
- (57) Tu vas tâcher de te tenir, ou je te flanque des calottes moi, à la fin !

3.4. *P est un syntagme nominal*

La même remarque peut être faite quand P se borne à une structure nominale SN. Ce qui peut être décrit pour [P, et Q], (cf. § 2.3 supra),

¹⁹ On peut également avoir des formules assimilables à des impératifs : *veux-tu (bien)*, *vas-tu*, etc. Ex. *Veux-tu te tenir tranquille, ou je te crève la peau.*

peut l'être également pour [P, *ou* Q], avec la différence, évidemment, que *ou* matérialise l'hypothèse de valeur inverse *si non p* susceptible de conduire à la conséquence *q* exprimée dans Q. Les exemples que j'ai pu trouver dans les discours dialogaux de corrélation construite avec *ou* sont aussi nombreux que les exemples avec *et* (du type (35)- (37) supra):

(58) Mains en l'air ou je tire.

(59) Pas de larmes ou je m'en vais.

Cependant une différence notable qui caractérise les différentes structures de corrélation parataxique avec *ou*, qu'il s'agisse pour P d'impératif, de déclaratif ou de syntagme nominal, c'est le fait que contrairement à *et*, *ou* ne peut pas être supprimé en tant que charnière, du moins quand P est à la forme positive. Par exemple (49') et (51') ne sont pas des paraphrases que l'on pourrait avoir pour (49) et (51) ci-dessus:

(49) Paye, tu finiras derrière les barreaux.

(51) Tu vas me tutoyer tout de suite, je me fâche.

La chose serait moins sûre avec P à la forme négative. Je n'ai pas été à même de relever de tels exemples dans les corpus dont je disposais, mais il est vraisemblable qu'on pourrait avoir (50') ou (59') sans *ou*, remplacé par une pause suspensive continuative très marquée :

(50') Ne bois pas, tu finiras alcoolique.

(59') Pas de larmes, je m'en vais.

Conclusion

Ces divers types de construction corrélatrice hypothétique qui ont cours en français ne représentent ici que quelques échantillons parmi les plus représentatifs, mais il est déjà possible de voir qu'il existe des différences assez marquées entre, d'une part, des formes qui ne préjugent pas du genre de discours dans lequel elles sont utilisées et qui se rencontrent indifféremment dans tous les registres – c'est le cas de la structure que j'ai appelée au tout début « subordonnée en *si* » – et, d'autre part, des formes qui, au contraire, semblent être d'un emploi plus limité car on a tendance à les associer spontanément à certains registres de langues. C'est vrai de certaines formes parataxiques de corrélation hypothétique qui, parce qu'elles contiennent une inversion sujet-verbe et/ou parce qu'elles font usage d'un temps ou d'un mode que l'on associe à une écriture soignée et un style volontairement soutenu, apparaissent presque exclusivement dans les textes écrits. Mais c'est déjà moins vrai pour la forme la plus ordinaire du schéma de corrélation hypothétique [P, Q] dans lequel le balancement entre protase et apodose se construit sur le parallélisme qui

lie logiquement les deux termes et sur le schéma prosodique qui matérialise leur dépendance. En effet, comme je l'ai indiqué, la corrélatrice hypothétique parataxique n'est pas marquée en tant que telle; on la trouve sans peine dans toutes sortes de textes et de discours. Ce n'est que lorsqu'elle possède certains traits marquants qu'elle apparaît comme vraiment représentative d'un type de discours. Les traits que j'ai privilégiés ici (et que j'ai mentionnés au début de ma présentation au § I) sont ceux qui peuvent être tenus comme caractéristiques des discours en situation énonciative d'interaction (dialogues, échanges, etc.). Ils forment la base de tous les énoncés de type corrélatif hypothétique que j'ai effectivement rencontrés dans les corpus de discours dialogaux que j'ai pu réunir (voir ma note ²). Tous ces éléments sont mis au service de la production d'actes de langage dotés d'une valeur prescriptive, même si c'est fait de manière détournée à travers ce que j'ai appelé « l'impératif conditionnel ». L'incitation à agir ou au contraire à ne pas agir, n'est pas véritablement formulée en termes directs, mais plutôt à travers l'évocation implicite de l'hypothèse inférable à partir de la phrase P (protase) et de l'effet possible que pourrait avoir sa réalisation (ou sa non-réalisation selon le cas). En revanche, la conséquence qui en découle est quant à elle tout à fait explicite, clairement formulée dans Q (apodose) et constituant sans aucun doute une part importante du message que veut transmettre l'énonciateur à son destinataire en termes de persuasion ou au contraire de dissuasion.

Références bibliographiques

- ALLAIRE, S. (1982), *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Thèse de doctorat, Lille, Service des reproductions de thèses.
- AUSTIN, J. L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Editions du Seuil, (version originale 1962 *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press).
- BALLY, Ch. (1965), *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, Francke.
- BEGUELIN, M.-J., G. Corminboeuf (2005). « De la question à l'hypothèse : aspects d'un phénomène de coalescence », in C. Rossari (ed) *Les états de la question*, Québec, Nota Bene : 67-89.
- BOLINGER, D. (1977), *Meaning and form*, Londres, Longman.
- BORILLO, A. (2001), « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », *Recherches Linguistiques*, 25 : 231-250.
- CHAROLLES, M. (2004), « Sinon d'hypothèse négative », in A. Auchlin et al. (eds) *Structures et discours. Mélanges offerts à E. Roulet*, Québec, Ed. Nota bene : 167-182.
- CHUQUET, J. (1993), « Forme interrogative et hypothèse en anglais contemporain », *Travaux de linguistique du Cerlico* 7 : 213-236.
- CORMINBOEUF, G. (à par.), *L'expression de l'hypothèse, entre hypotaxe et parataxe*, thèse de doctorat, Université de Neuchâtel.
- DEULOFEU, H.-J. (2001), « La notion de construction corrélatrice en français : typologie et limites », *Recherches sur le français parlé*, 16 : 103-124.

Andrée BORILLO

Structures de corrélation hypothétique

- FEUILLET, J. (1993), « L'hypothétique », *Travaux de linguistique du CERLICO* 6: 67-95.
HAIMAN, J. (1978), « Conditionals are topics », *Language* 54.3 : 564-589.
HAIMAN, J. (1983), « Paratactic if-clauses », *Journal of Pragmatics* 7: 263-281.
KLEIBER, G., BERTHONNEAU A.-M. (2002), « L'imparfait contrefactuel : d'une explication à l'autre », in J. Anis et al. (eds) *Le signe et la lettre*, Paris, L'Harmattan : 321-336.
RECANATI, F. (1981), *Les énoncés performatifs*, Paris, Les Editions de Minuit.